



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**Conseil d'administration
du vendredi 03 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à douze heures trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOLLIER, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, M. Nicolas PALLIER, Mme MICHEL Ginette, M. Jean DUROCHER, M. LOMBARD Jean-Pierre, M. Jérôme PERRON, Mme Evelyne IZARN.

Excusés : Mme Christine MAITZNER donne pouvoir à M. Nicolas PALLIER, Mme Katherine LE FOLL donne pouvoir à Mme Réjane DOUNONT.

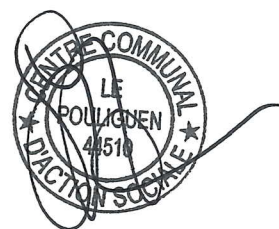
Absents : Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Thibaut GUYONNET DUPERAT

Nombre d'administrateurs en exercice : 15
Membres Présents : 11
Ayant donné procuration : 2
Nombre de Votants : 13

N°	Rédacteur	Rapporteur	Objet
1	EHPAD	K.BENJELLOUN	Etat de réalisation des recettes et dépenses 2024 – Annule et remplace la délibération du CA du 20 juin 2025 - ADOPTÉE
2	EHPAD	K.BENJELLOUN	Ajustement budget EPRD EHPAD 2025 - ADOPTÉE
3	CCAS	R. THIOLLIER	Attribution allocation chauffage 2025 - ADOPTÉE

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 13h49.

Le Maire,
Président du CCAS,
Norbert SAMAMA



**DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN**

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

N° EHPAD/2025/10/1

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à douze heures trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOLLIER, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, M. Nicolas PALLIER, Mme MICHEL Ginette, M. Jean DUROCHER, M. LOMBARD Jean-Pierre, M. Jérôme PERRON, Mme Evelyne IZARN.

Excusés : Mme Christine MAITZNER donne pouvoir à M. Nicolas PALLIER, Mme Katherine LE FOLL donne pouvoir à Mme Réjane DOUNONT.

Absents : Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Thibaut GUYONNET DUPERAT.

Nombre de membres en exercice	: 15	Membres Présents	: 11
Ayant donné procuration	: 2	Nombre de votants	: 13

OBJET : ETAT DE REALISATION DES RECETTES ET DEPENSES 2024 - Annule et remplace la délibération du CA du 20 Juin 2025

Le rapporteur expose,

La délibération relative à l'état de réalisation des recettes et dépenses 2024, présentée au CA du CCAS lors de sa séance du 20 juin 2025 qui est juste sur le plan des résultats mais présentait des erreurs d'affectation par section tarifaire que le SGC de Pontchâteau nous demande de corriger par le vote de la présente délibération qui annule et remplace la délibération du 20 juin 2025.

A la clôture des comptes au 31/12/2024 les dépenses d'investissement s'élèvent à **122.483,83 €** contre **78.083,91 €** en 2023. Cette augmentation est due principalement à une mise à jour des comptabilisations non faites en 2023 des emprunts ainsi que des restitutions de cautions de personnes décédées.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **2.991.575,64 €** pour des dépenses à hauteur de **3.293.372,71 €** d'où un résultat déficitaire de **301.797,07 €**.

Les résultats 2024 en fonctionnement et en investissement se traduisent comme suit :

EHPAD ANDREE ROCHEFORT EHPAD				
Année	2024			2024
Résultats issus du Compte de Gestion				
	Exploitation		Investissement	
Dépenses nettes	3.293.372,71		122.483,83	
Recettes nettes	2.991.575,64			
Report 2017				
Résultat excédentaire				
Résultat déficitaire	301.797,07			

Cet exercice est à nouveau marqué par un déficit de **301.797,07** soit une diminution de près de **26%** par rapport à 2023 et ce malgré la mise en place d'un régime indemnitaire plus équitable pour l'ensemble du personnel et les régularisations des carrières qui ont couté près de **70 k €** à l'établissement.

Les résultats à affecter en exploitation pour l'exercice 2024 sont :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
RECETTES	1 526 657,21	382 427,55	1 082 490,80	2 991 575,64
DEPENSES	1 546 494,95	564 478,91	1 182 398,85	3 293 372,71
RESULTAT PAR SECTION TARIFAIRE	-19 837,74	-182 051,36	-99 908,05	-301 797,07

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS-EHPAD, à l'unanimité ;

- ✓ **VALIDE** l'Etat des Réalisations des Recettes et Dépenses pour l'exercice comptable 2024 et l'affectation des résultats.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS
N. SAMAMA



DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

N° EHPAD/2025/10/2

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à douze heures trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOLLIER, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, M. Nicolas PALLIER, Mme MICHEL Ginette, M. Jean DUROCHER, M. LOMBARD Jean-Pierre, M. Jérôme PERRON, Mme Evelyne IZARN.

Excusés : Mme Christine MAITZNER donne pouvoir à M. Nicolas PALLIER, Mme Katherine LE FOLL donne pouvoir à Mme Réjane DOUNONT.

Absents : Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Thibaut GUYONNET DUPERAT.

Nombre de membres en exercice	: 15	Membres Présents	: 11
Ayant donné procuration	: 2	Nombre de votants	: 13

OBJET : Ajustement Budget EPRD EHPAD 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-2

Vu le Code de la santé publique,

Vu l'instruction interministérielle N ° DGCS/5C /DGCL / 170 du 12 juillet 2018 et notamment son chapitre 3 relatif au vote de l'EPRD

Vu l'article 1.1.2 cas des ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS

Le conseil d'administration du CCAS a approuvé la proposition de budget 2025 établie sous le format EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses) de l'EHPAD Andrée ROCHEFORT lors de sa séance du 14 mars 2025 sans connaître les montants définitifs d'allocation de l'ARS et du Département.

Les 2 autorités tarifaires nous ont désormais notifié le montant pour l'année 2025 :

- ARS : 1 017 143 € soit 37 834 € d'abondement par rapport au prévisionnel
- Département : 253 066 € soit 1 934 € de moins que le prévisionnel

En conséquence le SGC de Pontchâteau nous demande de rectifier l'EPRD sachant qu'à ce jour le niveau de dépenses est conforme à nos prévisions.

Aussi, pour l'année 2025 le budget toutes sections confondues reste inchangé à 3.256 000 €.

Budget de fonctionnement :

Le budget 2025 présente des dépenses à hauteur de 3.256.000 € et des recettes désormais valorisées à 3.067.209 € qui permettrait de limiter le déficit à 188.790 €

- Les dépenses restent inchangées : **Dépenses : 3.256.000 €**

Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courantes : 292 500 €

Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel : 2.693.500 €

Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure : 270.000 €

Les recettes sont quant à elles corrigées des ajustements de l'ARS et du Département :

- **Recettes : 3.067.209 € (+ 35 900 € par rapport à la délibération du 14 mars 2025)**

Groupe 1 : Produits de la tarification : 2.937.209 € (+35 900 €)

Ce poste tient compte des ajustements de l'ARS et du Département

Groupe 2 : Autres produits relatifs à la tarification : 110.000 €

Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels, et produits non encaissables : 20.000 €

➤ **Budget investissement :**

Pour 2025, les dépenses d'investissement permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisation restent inchangées dans l'immédiat. Elles intègrent notamment des chariots de soins, des lits douches, ainsi qu'une remise à niveau progressive du matériel informatique pour un montant de 50 000 €, fruit du travail de collaboration avec les consultants de l'ARS, auxquels s'ajoutent 85 000 euros de remboursement d'emprunts et 25.000 € de dépôt et cautionnement soit un montant global de 160 000 €.

- **La dotation aux amortissements est évaluée à 180 000 €.**

En synthèse et compte tenu des annonces actuelles de financement de nos autorités tarifaires, et de l'état d'exécution de l'exercice 2025 nous prévoyons prévoir une trésorerie négative d'environ de l'ordre de 30 à 50 k€ qui montre le redressement progressif des finances de l'EHPAD grâce au travail mené par les élus, accompagnés par la direction des services de la ville et celle de l'établissement ainsi que par les partenariats noués avec les autorités tarifaires (Département, ARS) et le SGC de Pontchâteau.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS-EHPAD, à l'unanimité ;

- ✓ **VALIDE** le budget prévisionnel de l'établissement fondé sur la base de l'EPRD 2025 présenté au sein de cette délibération,
- ✓ **AUTORISE** le Président du CCAS à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce budget.

Monsieur le directeur des services et Madame la directrice de l'EHPAD sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,
N. SAMAMA



DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

N° CCAS/2025/10/1

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à douze heures trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOLLIER, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, M. Nicolas PALLIER, Mme MICHEL Ginette, M. Jean DUROCHER, M. LOMBARD Jean-Pierre, M. Jérôme PERRON, Mme Evelyne IZARN.

Excusés : Mme Christine MAITZNER donne pouvoir à M. Nicolas PALLIER, Mme Katherine LE FOLL donne pouvoir à Mme Réjane DOUNONT.

Absents : Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Thibaut GUYONNET DUPERAT.

Nombre de membres en exercice	: 15	Membres Présents	: 11
Ayant donné procuration	: 2	Nombre de votants	: 13

OBJET : ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION CHAUFFAGE 2025

Le rapporteur expose,

Afin d'aider les personnes retraitées ayant un revenu faible, chaque année le CCAS propose l'attribution d'une allocation de 350 € pour subvenir aux dépenses de chauffage.

Cette aide est attribuée sous conditions de ressources, il est proposé en 2025 les plafonds suivants :

1 035 €/mois pour une personne seule et 1 606 €/mois pour un couple.

Les ressources mensuelles du demandeur devront être égales ou inférieures à ces montants.

Une déclaration sur l'honneur attestant ne pas posséder de biens mobiliers ou immobiliers (hors résidence principale) d'un montant égal ou supérieur à 15 245 € sera demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité ;

- ✓ **FIXE** le montant de l'allocation chauffage à 350 € par foyer éligible pour l'année 2025,
- ✓ **VALIDE** le montant des plafonds mensuels à ne pas dépasser comme indiqué ci-après : 1 035 € pour une personne seule et 1 606 € pour un couple.

Les dépenses précitées seront rattachées à l'article 60621 du budget.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,
N. SAMAMA

